# Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Depuis sa création, la Région Provence Alpes Côte d'Azur intervient dans le domaine de la forêt
- mise en place d'outils d'interventions à travers :
  - une concertation permanente avec les élus locaux, à travers l'observatoire de la forêt,
  - le développement des approches territoriales de développement, dans lesquels la forêt peut jouer un rôle spécifique,
  - le renforcement des partenariats avec l'Etat dans le cadre des contrats de plan, ainsi qu'avec les Départements.

# Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- □ Une priorité : une meilleure intégration de la forêt dans les politiques territoriales ( pays, agglomération, etc.. ), auxquelles peuvent concourir les réflexions de types « chartes forestières de territoire », ou les études »massifs » en forêt privée.
- Un budget annuel régional d'environ 6 millions d'euros pour la forêt, en faveur d'actions en partie éligibles au PDRN, appelant ainsi un co-financement FEOGA-G.

# Les interventions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Une orientation nouvelle en direction de l'accueil du public en forêt, particulièrement :
  - sur des « points noirs », où la sur- fréquentation entraîne des difficultés
  - dans des massifs possédant des schémas de gestion cohérents avec cette vocation
- La définition de six grandes orientations stratégiques, ainsi que de fiches critères s 'y rapportant, dans la délibération du 28/06/2002

# Orientation stratégique nº1: Protection des Forêts Contre l'Incendie

- □ Actions liées à la prévention sous toutes ses formes :
  - renforcement des partenariats et actualisation des documents d'étude et de gestion
  - développement de la surveillance
  - maintenance des équipements de terrain
  - développement des outils informatiques (S.I.G.)

# Orientation stratégique nº1: Protection des Forêts Contre l'Incendie

- ☐ Fiches critères retenues :
  - Etude et animation des PIDAF, ainsi que des schémas de mise en valeur multifonctionnelle des massifs (fiche 1.1)
  - Aménagements et équipements de DFCI (fiche 1.2)
  - Surveillance et sensibilisation des populations (fiche 1.3)
  - Aménagements sylvopastoraux à but D.F.C.I. (fiche 1.4)

### Orientation stratégique n°2: Intervenir efficacement après sinistre

- □ La Région intervient après incendie, et plus généralement après sinistre, pour aider les collectivités et les propriétaires.
- Elle agit dans les domaines suivants:
  - le retour d 'expérience
  - les travaux d'urgence
  - les études paysagères et forestières
  - les programmes de restauration

## Orientation stratégique n°2: Intervenir efficacement après sinistre

- ☐ Fiches critères retenues :
  - Travaux d'urgence après sinistres (fiche 2.1)
  - Etudes préalables à la restauration des terrains incendiés

(fiche 2.2)

Travaux de restauration des terrains incendiés (fiche 2.3)

# Orientation stratégique n°3: Valoriser et gérer durablement les fonctions productives, sociales et environnementales des massifs forestiers

- Développer les chartes régionales de travaux forestiers
- Encourager les programmes de sylviculture adaptée à la DFCI
- Encourager la gestion durable
- □ Renforcer les actions vers les propriétaires privés
- ☐ Faciliter l'accueil du public, et développer les activités touristiques liées à la forêt (Retrouvance...)

# Valoriser et gérer durablement les fonctions productives, sociales et environnementales des massifs forestiers

#### Fiches critères retenues :

Chartes régionales de travaux forestiers (fiche 3.0)

Opérations sylvicoles: boisement, éclaircie, dépressage, aide à la régénération (fiche 3.1)

Amélioration de la desserte (fiche 3.2)

Protection contre les insectes ravageurs (fiche 3.3)

Aide aux investissements d'accueil du public en forêt (fiche3.4)

# Orientation stratégique nº4: Soutenir l'emploi et l'investissement dans la filière forêt-bois

- □ Aide au conseil pour le développement des entreprises de la filière
- Aide aux investissements des exploitants forestiers
- ☐ Aide aux investissements pour les scieries et les unités de deuxième et troisième transformations
- Actions collectives de conseil et de formation
- Appui pour l'émergence d'un groupement régional interprofessionnel fédérant les acteurs de la filière

# Soutenir l'emploi et l'investissement dans la filière forêt-bois

#### Fiches critères retenues :

Appui à la structuration et à la dynamisation de la filière bois (fiche 4.1)

Appui à la création et à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière (fiche 4.2)

Appui à la modernisation des entreprises de première et seconde transformation du bois (fiche 4.3)

## Orientation stratégique n°5 : Valoriser les produits issus de la forêt

..... Et développer les nouveaux usages du bois

Développement de l'utilisation du bois pour la production locale d'énergie (fiche 5.1)

Développement de l'utilisation du bois dans la construction

### Orientation stratégique nº6:

« Améliorer la connaissance des massifs forestiers, la sensibilisation, la concertation, la diffusion d'informations et la formation aux enjeux forestiers »

#### Il s 'agit d 'aider :

- La recherche et les études en sylviculture et DFCI
- Les actions pédagogiques
- La concertation, à travers l'Observatoire Régional de la Forêt
- Les actions de formations

### Orientation stratégique nº6:

- ☐ Fiches critères retenues :
  - Recherche et expérimentation (fiche 6.1)
  - Sensibilisation et responsabilisation des populations (fiche 6.2)
  - Formation et appui technique (fiche 6.3)
  - Echanges d'informations entre partenaires de la forêt régionale (fiche 6.4)
  - Insertion, en favorisant les liens entre le milieu rural forestier et le milieu urbain (fiche 6.5)